DEMANDE DE SUBVENTION

Règlement de la Ville sur le Programme de subvention favorisant le retrait ou le remplacement d'appareils à combustion solide non certifiés ou certifiés de première génération – PBO – R.V.Q. 2950

1. Renseignements sur l'identité du requérant

Nom de famille	Prénom	Téléphone
Nom de famille	Prénom	Téléphone
Adresse du domicile du requérant (numéro, rue, appartement)	Ville	
Province	Code postal	Courriel
Renseignements complémentaires		

2. Renseignements relatifs à la demande

Adresse de l'immeuble faisant l'objet de la demande (numéro, rue, appartement)	Ville	Code postal

Le requérant est : ☐ propriétaire de l'immeuble où se situe l'appareil ☐ occupant de l'immeuble où se situe l'appareil

Subvention demandée pour : ☐ retrait uniquement ☐ remplacement par un appareil certifié

Date de collecte* de l'appareil retiré par le fournisseur de la Ville :

*** Démarche obligatoire afin d'obtenir la subvention :**

Pour la collecte de votre vieil appareil, contacter:

- par courriel : ville.poele@gmail.com

Précisez qu'il s'agit d'un ramassage d'appareil pour le programme de subvention de la Ville de Québec. Placez votre vieil appareil à l'extérieur au fond de votre entrée ou sous un abri auto. Il doit être situé à la hauteur du sol, sans escalier. Ne mettez pas votre appareil près du chemin, car un autre ferrailleur, non autorisé, pourrait le ramasser.

3. Déclaration obligatoire de votre appareil à la Ville de Québec

Tout propriétaire d'un appareil à combustible solide doit le déclarer à la Ville de Québec, conformément au Règlement sur les appareils à combustible solide, R.V.Q. 2954. Vous avez **90 jours pour enregistrer votre appareil, déclarer son remplacement ou son retrait**.

La déclaration doit se faire **exclusivement par la site Internet** de la Ville à l'aide des formulaires en ligne. Vous pouvez y accéder par les liens ci-dessous:

Formulaire de déclaration en ligne: www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/poele-foyer.aspx

Pour toute question relative à la déclaration obligatoire de votre appareil, veuillez contacter le 311. Veuillez noter que la demande de subvention ne constitue pas votre déclaration.

4. Documents à joindre au formulaire de demande

Cochez	**IMPORTANT : Les foyers à gaz décoratifs sont admissibles à l'aide financière comme appareils de remplacement uniquement aux foyers au bois décoratifs ou d'ambiance non certifiés.**
☐	Photo de l'appareil avant son retrait. La photo doit montrer que l'appareil est raccordé à une cheminée.
☐	Photo de la plaque ou de l'étiquette de l'appareil à retirer, où l'on peut voir le nom du manufacturier et le modèle de l'appareil.
☐	Photo du nouvel appareil installé. La photo doit montrer l'environnement où se situe l'appareil.
☐	Facture d'achat du nouvel appareil. La facture doit indiquer le nom du détaillant, la date d'achat et une description du produit acheté.
☐	Procuration désignant un mandataire si le requérant n'est pas le propriétaire des lieux (s'il y a lieu).

5. Options d'envoi de la demande

De préférence, retournez par courriel à : habitation@ville.quebec.qc.ca

Par la poste :
Section des subventions aux bâtiments
160, 76e Rue Est
Québec (Québec) G1H 7H5

Vous avez des questions ?

Appelez-nous au 418 641-6186

Écrivez-nous à : habitation@ville.quebec.qc.ca

6. Déclaration

Je comprends que je serai éligible pour la subvention si tous les documents requis ont été obtenus au préalable.

Je comprends que toute somme due à la Ville (taxes ou autres) sera retranchée de la subvention.

Je reconnais qu'un représentant de la Ville de Québec pourra visiter la propriété et obtenir de toutes sources des renseignements faisant l'objet de la demande.

Je déclare et certifie que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais et complets.

Tout requérant qui fournit des renseignements rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande d'aide financière perd les avantages de la subvention et doit rembourser la totalité de celle-ci.

Signé à	Signature du requérant	Date (aaaa-mm-jj)
Signé à	Signature du requérant	Date (aaaa-mm-jj)

Effacer Imprimer Enregistrer